



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

NOTE SUR LE CRÉDIT BANCAIRE

SEPTEMBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025

JUIN
2026

Table des Matières

	Introduction	5
A	L'évolution du crédit au secteur privé	6
B	Les conditions de financement de l'économie en 2025	8
	Réactions des taux d'intérêt débiteurs aux impulsions monétaires	8
	Qualité du portefeuille de crédit	9
	Crédits accordés dans le cadre des programmes incitatifs de la BRH	11
C	Analyse de la répartition sectorielle du crédit bancaire	13
D	Répartition du crédit par région	15
E	Répartition du crédit par genre	16
	Conclusion	17

INTRODUCTION

Au cours de l'exercice fiscal 2025, le secteur financier haïtien a évolué dans un environnement marqué par une insécurité persistante, laquelle a considérablement restreint les opportunités d'investissement, notamment dans la région métropolitaine, et a contribué à affaiblir davantage la dynamique de l'intermédiation financière.

En effet, cette conjoncture défavorable a limité aussi bien l'offre que la demande de crédit, entravant ainsi les efforts de relance de l'activité réelle. Parallèlement, les contraintes sur la libre circulation des biens et des personnes ont exacerbé les pressions sur les prix, même si leur rythme de progression est resté en deçà des niveaux proches de 50 % observés en 2023. Dans ce contexte, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a adopté une posture prudente tout en évitant de durcir les conditions monétaires déjà serrées. Elle a renforcé les opérations de stérilisation des excédents de liquidité à travers les bons BRH, sans apporter de modifications à ses principaux instruments conventionnels, notamment les taux directeurs et les coefficients de réserves obligatoires. Toutefois, des incitations ciblées ont été maintenues afin de soutenir les secteurs à forte valeur ajoutée, conformément aux objectifs des programmes pro-croissance de l'institution.

Historiquement contraint par des facteurs à la fois structurels et conjoncturels, le crédit au secteur privé a été davantage fragilisé par la dégradation continue du climat sécuritaire. Cette conjonction de facteurs a compromis son efficacité en tant que canal central de transmission de la politique monétaire, alors que le système bancaire continue d'afficher une surliquidité structurelle. Ainsi, compte tenu du rôle déterminant du financement des activités économiques, notamment des initiatives productives, la banque centrale juge opportun d'examiner les conditions d'octroi du crédit bancaire. Cette démarche vise à identifier et à mettre en œuvre les mesures appropriées susceptibles de soutenir la relance économique.

À cet égard, la deuxième édition de cette note analyse l'évolution du crédit bancaire au secteur privé entre septembre 2024 et septembre 2025. Elle met en lumière l'impact négatif de la détérioration du climat des affaires sur la qualité du portefeuille bancaire et présente les mesures mises en œuvre par la BRH pour accompagner les emprunteurs en difficulté. L'analyse adopte une approche sectorielle, assortie d'une ventilation par département géographique et par genre. Enfin, des pistes de réflexion sont proposées quant aux orientations futures de la politique monétaire, dans la perspective d'un appui efficace à la relance économique et l'éventualité d'une amélioration durable des conditions sécuritaires.

A- L'ÉVOLUTION DU CRÉDIT AU SECTEUR PRIVÉ

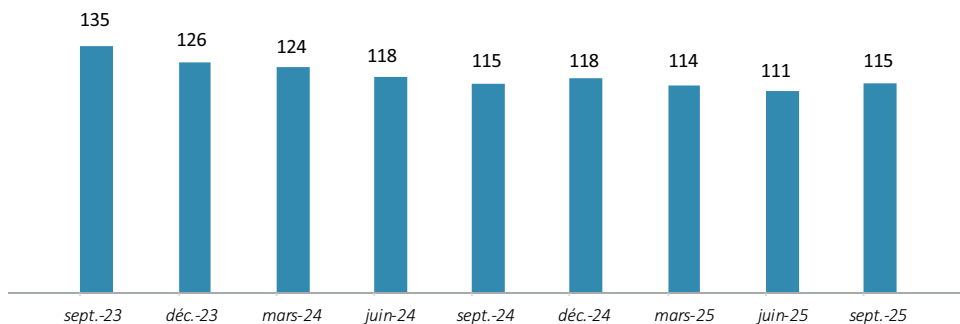
En 2025, la détérioration des conditions sécuritaires a accentué les fragilités structurelles qui pesaient déjà sur les activités d'intermédiation financière. La combinaison de ces facteurs a renforcé l'aversion au risque des établissements bancaires, tout en freinant l'investissement productif et la consommation privée.

Ainsi, en valeur nominale, le portefeuille net de crédit n'a crû que de 0,3 % entre septembre 2024 et septembre 2025, après deux années consécutives de contraction (-15,2 % en 2024 et -9,6 % en 2023). La légère variation positive observée en 2025 s'explique principalement par l'augmentation des prêts libellés en dollars américains (+1,9 %), tandis que ceux en gourdes ont maintenu leur tendance baissière (-2,3 %), témoignant de la dégradation continue de l'environnement des affaires.

En termes réels, la contraction du crédit demeure significative, s'établissant à -24 %, contre -33,7 % un an auparavant. Bien que le rythme de décroissance se soit modéré, cette évolution traduit à la fois l'effet d'érosion lié à un niveau d'inflation toujours élevé et le maintien de conditions financières restrictives. Elle reflète également la persistance de contraintes pesant sur l'offre de crédit, ainsi qu'une demande d'investissement affaiblie dans un contexte d'incertitude économique accrue.

Graphique 1

Portefeuille de prêts du système bancaire (en milliards de gourdes)

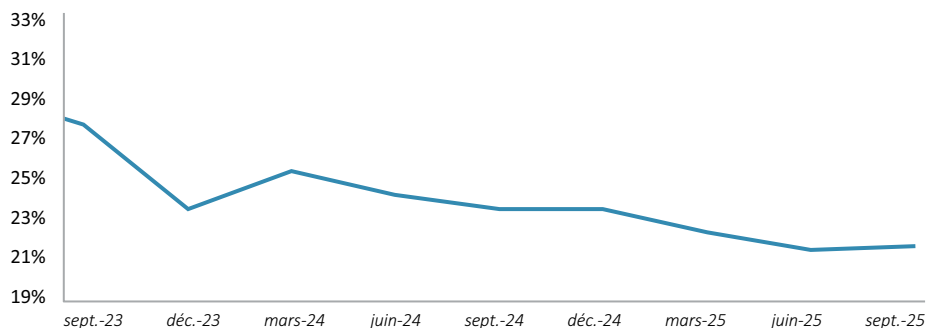


Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

Le taux de transformation bancaire (ratio crédit/dépôt) a, pour sa part, poursuivi sa trajectoire descendante pour s'établir à 22 % au 30 septembre 2025, un niveau nettement inférieur à la moyenne régionale qui excède les 70 %.

Graphique 2

Ratio crédit/dépôt

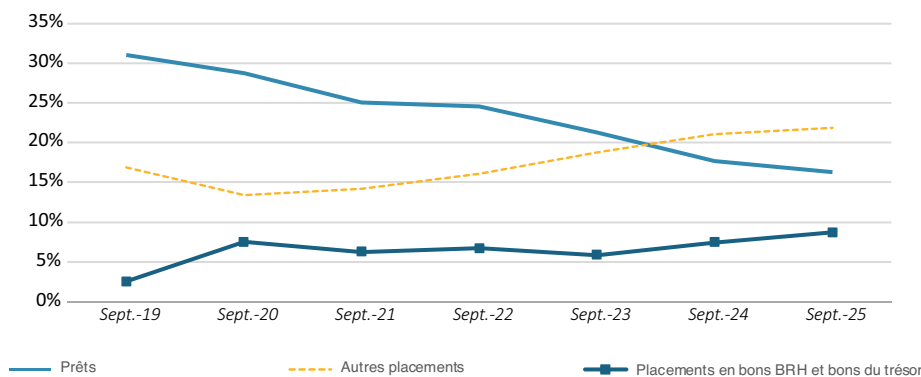


Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

Ce mouvement continu à la baisse du ratio crédit/dépôt traduit une réorientation stratégique des institutions financières qui, dans un environnement de plus en plus incertain, privilégient des placements perçus comme moins risqués au détriment de leur participation directe dans le financement de l'économie réelle. En effet, selon l'analyse de la structure de l'actif du système bancaire, la part des placements dans le total de l'actif a progressé de manière continue, tandis que celle du portefeuille de prêts s'est contractée significativement, ayant été divisée par deux entre 2019 et 2025.

Graphique 3

Portefeuille de prêts et placements en pourcentage de l'actif



Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

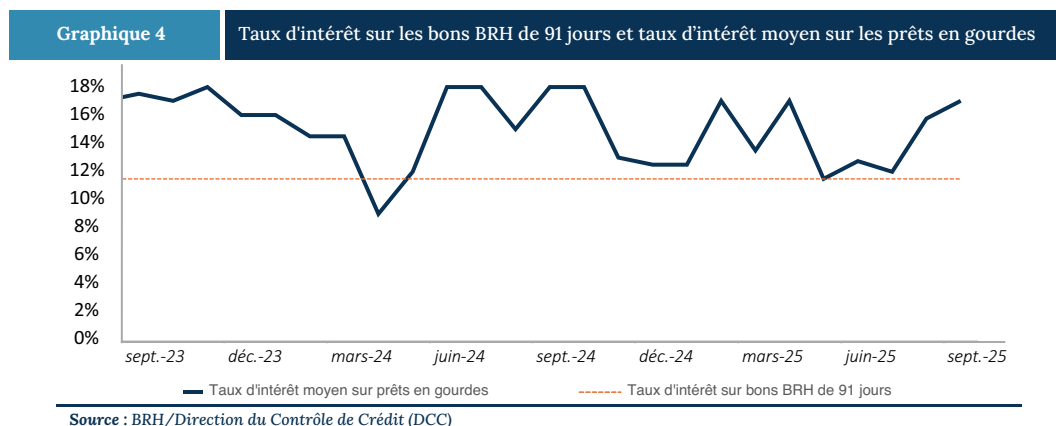
B- LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE EN 2025

Au cours de la période sous revue, les autorités monétaires ont maintenu les orientations définies en août 2022, en réponse à un environnement fragilisé par une succession de chocs internes et externes affectant la stabilité macroéconomique. De ce fait, la structure des taux d'intérêt sur les bons BRH est demeurée inchangée, à 6 %, 8 % et 11,5 % pour les maturités de 7, 28 et 91 jours, respectivement. Parallèlement, le taux de mise en pension des bons BRH a été maintenu à 17 %, alors que celui applicable aux bons du Trésor est resté fixé à 14 %.

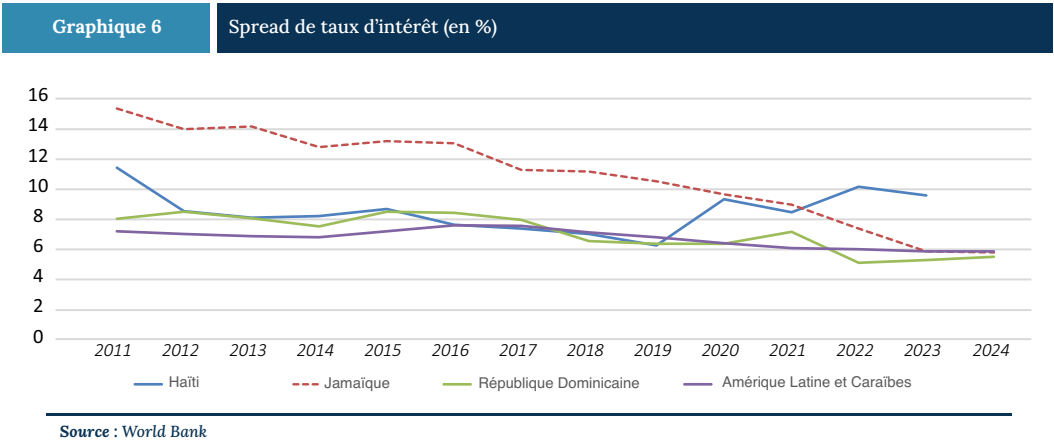
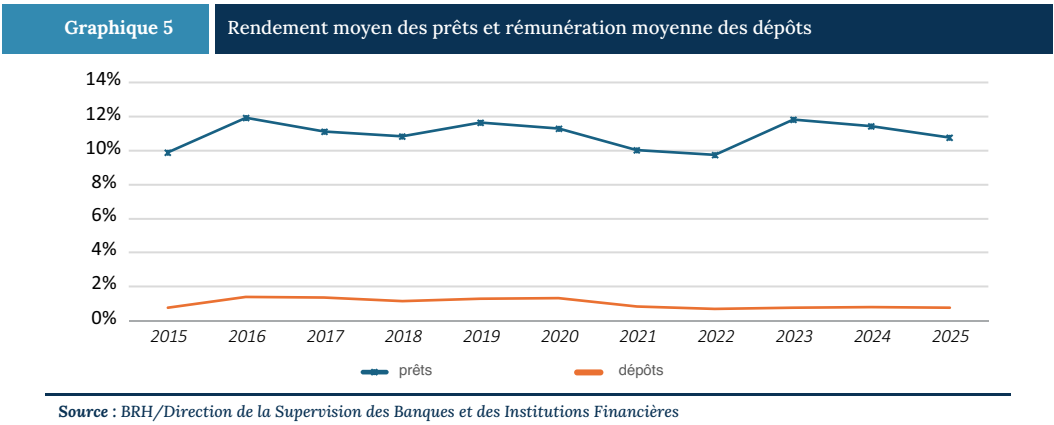
De plus, les coefficients de réserves obligatoires ont été maintenus à 40 % pour les dépôts en gourdes et à 53 % pour les dépôts en devises dans les banques créatrices de monnaie. Pour les banques d'épargne et de logement (BEL), ces coefficients demeurent à 28,5 % et 41,5 %, respectivement.

RÉACTIONS DES TAUX D'INTÉRÊT DÉBITEURS AUX IMPULSIONS MONÉTAIRES

La stabilité des taux d'intérêt directeurs s'est accompagnée d'une évolution contrastée des taux d'intérêt débiteurs au sein du système bancaire. Le taux d'intérêt moyen sur les prêts en gourdes a connu des variations irrégulières, oscillant dans une fourchette comprise entre 12 % et 18 %, tandis que le taux maximum appliqué se situait entre 20 % et 28 %.



Globalement, les taux d'intérêt débiteurs sont restés élevés dans un environnement de plus en plus risqué. Le rendement moyen des prêts dépasse nettement le coût des ressources, la rémunération des dépôts évoluant en moyenne en dessous de 1 %. Cette configuration s'est traduite par une marge d'intermédiation significative, figurant parmi les plus élevées de la région Amérique Latine et Caraïbes, avec des spreads de taux d'intérêt pouvant atteindre plus de 10 points de pourcentage.



QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

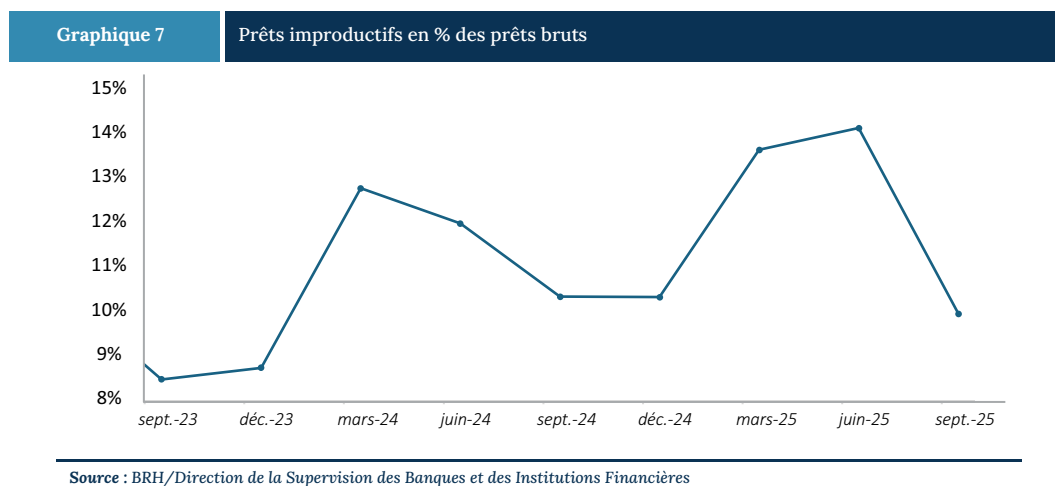
Au cours de l'exercice 2024-2025, la crise sécuritaire persistante, à l'origine des perturbations au niveau du secteur réel, a également entraîné une détérioration de la qualité du portefeuille des banques. Ainsi, le taux de prêts improductifs a atteint, en moyenne, un niveau de 13 % contre celui de 11,5 % un an plus tôt.

Cette situation, qui reflète les effets défavorables de la conjoncture sur la solvabilité des débiteurs du système, s'est accompagnée d'une contraction continue du nombre de comptes de prêts. Cet indicateur, qui avoisinait 100 000 comptes au début de la décennie, s'est établi à 54 689 au 30 septembre 2024, puis à 44 621 au 30 septembre 2025, soit une baisse de plus de 50 % sur une période de cinq (5) ans.

Cette tendance témoigne, d'une part, du renforcement de la prudence des institutions financières face au risque de contrepartie et, d'autre part, de l'atonie de la demande de financement, en lien avec le ralentissement des activités d'investissement et de consommation dans l'économie.

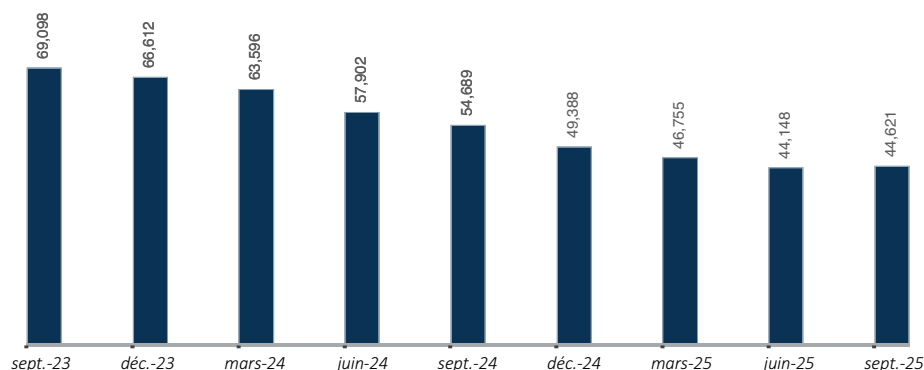
Dans ce contexte, la BRH a autorisé les institutions financières à accorder des moratoires sur certains prêts à travers la circulaire No 115-6 ([Circulaire-115-6.pdf](#)). Durant cette période de moratoire sur les prêts éligibles, seuls les intérêts sont exigibles, les bénéficiaires étant dispensés de tout frais de retard. L'encours des prêts ayant bénéficié de ces moratoires dans le cadre de ladite circulaire s'est chiffré à 21 milliards de gourdes, soit environ 17 % du portefeuille de prêt brut.

Par ailleurs, sur la base d'une évaluation de la capacité financière et d'un commun accord avec leurs débiteurs respectifs, les établissements de crédit ont également été autorisés à réviser les modalités de remboursement de certains prêts.



Graphique 8

Nombre de comptes de prêts (en unités)



Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

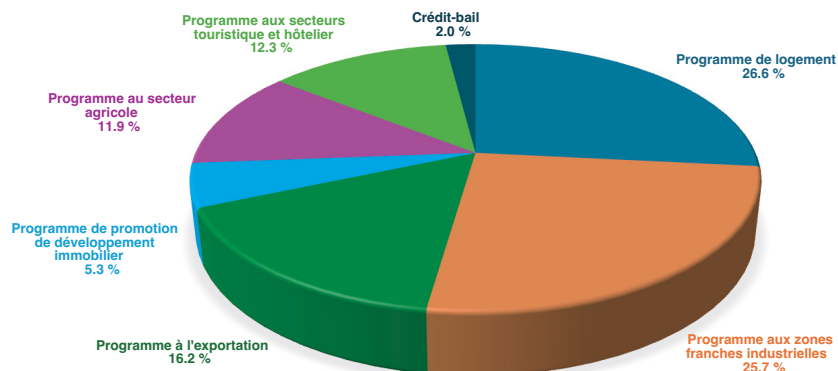
CRÉDITS ACCORDÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INCITATIFS DE LA BRH

Au cours de la période sous revue, la BRH a maintenu son soutien en faveur des secteurs à fort potentiel de croissance. À ce titre, les décaissements effectués dans le cadre du programme pro-croissance ont atteint, au 30 septembre 2025, un montant global de 19,794 milliards de gourdes.

Le secteur du logement et les zones franches industrielles demeurent les principaux bénéficiaires, mobilisant respectivement 5,269 milliards et 5,082 milliards de gourdes, représentant ainsi 26,6 % et 25,7 % des fonds octroyés. Viennent ensuite les entreprises tournées vers l'exportation auxquelles un financement total de 3,212 milliards de gourdes a été attribué, équivalant à 16,2 % du total des décaissements, et les secteurs touristique et hôtelier qui ont reçu un montant de 2 440 MG, soit 12,3% du portefeuille alloué dans le cadre de ce programme. Le secteur agricole, soutenu par les dispositions de la circulaire 113, ainsi que le programme relatif à la promotion du développement immobilier (PPDI), pour leur part, ont respectivement bénéficié de 11,9 % et 5,3 % des décaissements. Enfin, les sociétés financières opérant dans le crédit-bail ont bénéficié de 400 millions de gourdes, ce qui correspond à 2 % de l'enveloppe globale.

Graphique 9

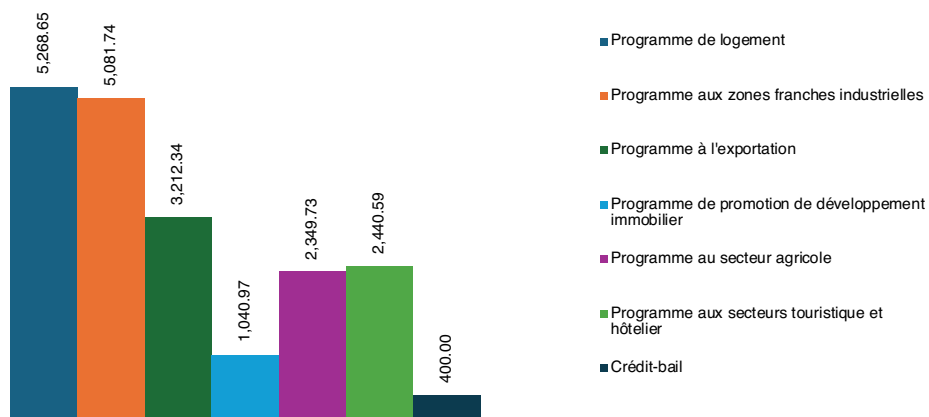
Crédits accordés dans le cadre des programmes incitatifs de la BRH au 30 septembre 2025 (en %)



Source : BRH/Direction Contrôle de Crédit (DCC)

Graphique 10

Crédits accordés dans le cadre des programmes incitatifs de la BRH au 30 septembre 2025 (en MG)



Source : BRH/Direction Contrôle de Crédit (DCC)

C- ANALYSE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DU CRÉDIT BANCAIRE

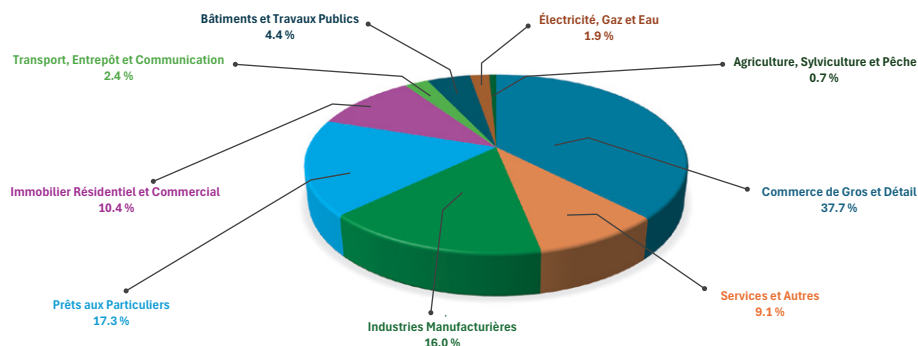
En 2025, l'analyse sectorielle du crédit met en évidence la poursuite d'une évolution peu favorable des apports financiers du système bancaire aux secteurs productifs.

En effet, la structure de distribution du crédit bancaire reste largement dominée par le « Commerce de gros et de détail » (37,7 %), suivi des « Prêts aux particuliers » (17,3 %) et des « Industries manufacturières » (16 %). La branche « Immobilier résidentiel et commercial », particulièrement affectée par l'expansion des zones contrôlées par les groupes armés, représente environ 10 % du portefeuille, tandis que les secteurs « Bâtiments et Travaux publics » et « Transport, Entrepôt et Communication » ne comptent respectivement que pour 4,4 % et 2,4 %.

Le financement du secteur agricole demeure marginal, représentant moins de 1 % du portefeuille total de crédit. Cette situation reflète à la fois les contraintes structurelles profondes, telles que la faiblesse des infrastructures, les vulnérabilités aux aléas climatiques et l'absence de mécanismes de couverture contre les risques, et les facteurs conjoncturels comme l'accès limité aux intrants essentiels (notamment les engrais) ainsi que les difficultés d'écoulement des produits subséquentes à la crise sécuritaire.

Graphique 11

Poids des branches d'activité dans le portefeuille de crédit au 30 septembre 2025

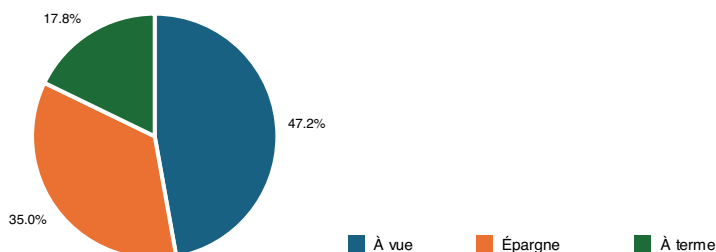


Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

Cette concentration accrue du crédit au niveau des secteurs à faible valeur ajoutée reflète également, en partie, les contraintes liées à la structure des ressources bancaires, peu adaptée au financement des investissements productifs de long terme. La prédominance des passifs à court terme, en particulier les dépôts à vue et les dépôts d'épargne, représentant plus de 80 % des dépôts totaux et de 60 % des ressources totales, limite la capacité des établissements de crédit à allonger la maturité de leurs emplois et à soutenir des projets d'investissement susceptibles de favoriser une croissance économique durable et soutenue.

Graphique 12

Structure des dépôts du système bancaire au 30 septembre 2025



Source : BRH/Direction de la Supervision des Banques et des Institutions Financières

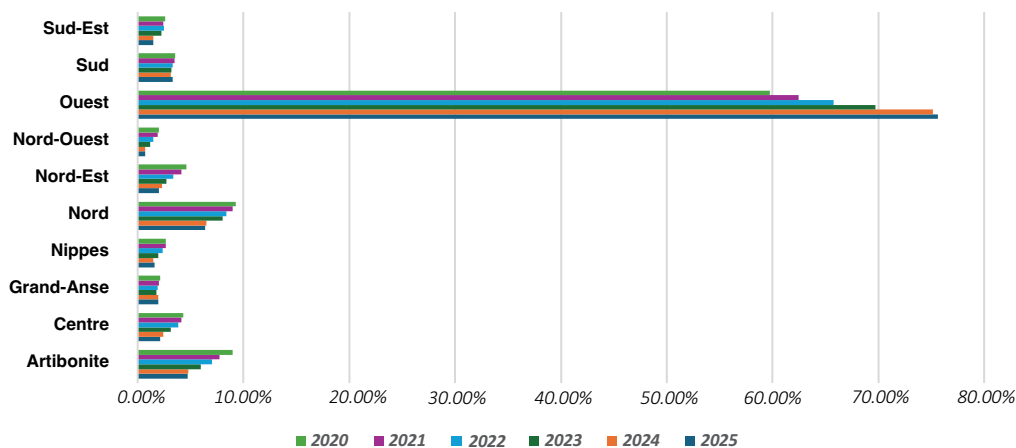
D- RÉPARTITION DU CRÉDIT PAR RÉGION

Selon les données disponibles au 30 septembre 2025, la distribution du crédit au sein du système financier reste fortement concentrée dans le département de l'Ouest, dont la part s'est inscrite à 75,4 % en 2024 et 75,6 % en 2025. Malgré les contraintes liées à l'insécurité persistante dans la zone métropolitaine, cette région conserve une prédominance dans l'accès au financement, loin devant le Nord (6,4 %), l'Artibonite (4,7 %) et le Sud (3,3 %), tandis que les autres départements maintiennent des parts marginales, inférieures à 3 %.

Cette concentration traduit la centralisation structurelle des activités économiques et financières dans la capitale, où sont implantés la majorité des sièges sociaux des institutions bancaires et des activités commerciales. La collecte des dépôts confirme cette asymétrie : 75 % des dépôts sont mobilisés dans la région métropolitaine, contre seulement 25 % dans les villes de province. Une telle répartition tend à renforcer les disparités régionales et constitue un frein à un financement plus équilibré de l'économie du pays.

Graphique 13

Distribution du crédit par département géographique



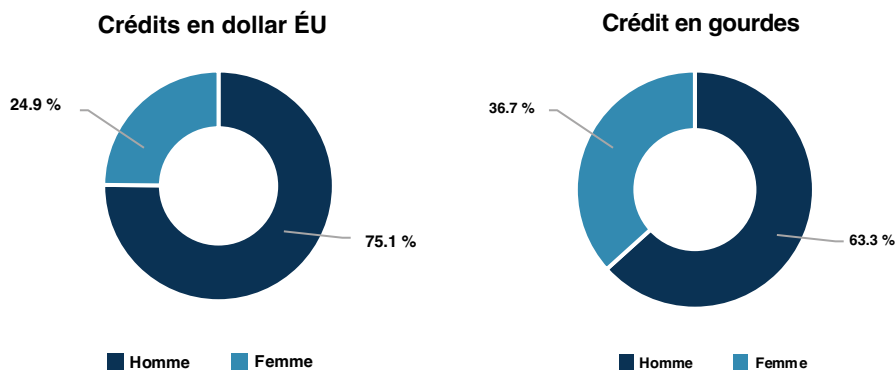
Source : BRH/Bureau d'Information sur le Crédit (BIC)

E- RÉPARTITION DU CRÉDIT PAR GENRE

Les statistiques disponibles au 30 septembre 2025 confirment la persistance d'importantes disparités dans la distribution du crédit par genre, en dépit d'une progression modérée des prêts accordés aux femmes. Ainsi, dans l'ensemble des crédits accordés aux particuliers, la part allouée aux hommes en monnaie locale reste élevée mais s'est légèrement réduite, passant de 64 % en 2024 à 63,3 % en fin d'exercice 2025, tandis que celle attribuée aux femmes est passée de 35,9 % à 36,7 % en septembre 2025. Le contraste est encore plus prononcé s'agissant des prêts en dollars ÉU, dont la part allouée aux hommes a atteint les 75,1 %. Ces écarts traduisent, en partie, les obstacles auxquels les femmes continuent de faire face dans l'accès au financement, notamment la faiblesse relative de leurs revenus, les inégalités persistantes sur le marché du travail et un taux de bancarisation encore inférieur à celui des hommes. Ces disparités subsistent en dépit des efforts d'inclusion financière engagés par les Autorités et reflètent donc, une caractéristique structurelle plus profonde des fondamentaux socio-économiques du pays. À cet égard, la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la mise en place de mécanismes adaptés de financement et le développement des compétences des femmes dans les domaines porteurs apparaissent déterminants pour réduire ces inégalités et favoriser l'inclusion économique de la gente féminine.

Graphique 14

Distribution du crédit par genre au 30 septembre 2025



Source : BRH/Bureau d'Information sur le Crédit (BIC)

CONCLUSION

Au terme de l'exercice fiscal 2025, le crédit bancaire au secteur privé a enregistré une légère progression de 0,3 %, après une contraction de 15,2 % en 2024. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte marqué par la dégradation prolongée du climat des affaires en Haïti, exacerbée par une crise sécuritaire qui perdure depuis plus de cinq ans.

Cette conjoncture continue d'accentuer les risques opérationnels et financiers auxquels sont confrontées les institutions bancaires. Celles-ci ont adopté une posture plus prudente, réduisant leur exposition au risque de crédit, face à une montée des incertitudes et à la détérioration de la qualité des portefeuilles. Cette faible progression du crédit compromet les perspectives de relance économique, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle déterminant dans la structuration du tissu économique et la création d'emplois. Dans une économie comme celle d'Haïti, caractérisée par un niveau élevé de chômage et d'informalité, l'accès au financement des PME constitue un levier central d'une croissance inclusive et durable.

Face à cette situation, le redressement des conditions sécuritaires apparaît comme une condition préalable au rétablissement de la confiance des investisseurs, à la relance des activités productives et à la réactivation des canaux traditionnels de distribution du crédit. Ce retour à la stabilité jettera également les bases d'un cadre propice à l'innovation financière. Au-delà des enjeux sécuritaires, le développement d'un écosystème de gestion des risques financiers devient également crucial. À cet égard, la promotion des services d'assurance adaptés au contexte local et la mise en place de fonds de garantie sont identifiées comme des instruments structurants de mitigation du risque de crédit. La BRH accorde une attention particulière à ces mécanismes qui sont de nature à renforcer la confiance des créanciers, tout en facilitant l'accès au financement des entreprises à des conditions plus soutenables.

Ces leviers sont d'autant plus pertinents qu'ils participent à la consolidation d'un environnement financier plus résilient, propice à une mise en œuvre plus efficace des politiques économiques, avec un meilleur impact sur l'activité réelle.

Dans cette perspective, la BRH reste engagée dans le déploiement de dispositifs ciblés de soutien au crédit ainsi que dans la mise en place de cadres d'accompagnement technique et financier, notamment en faveur des PME et des initiatives entrepreneuriales portées par les femmes (Programme Booster PME). Ces interventions s'inscrivent dans une logique de meilleure adéquation entre l'offre de financement et les besoins du secteur productif.

Par ailleurs, la BRH entreprend une refonte de son programme pro-croissance, en y intégrant désormais une dimension régionale. Cette réorientation vise à mieux prendre en compte les spécificités locales et à valoriser les potentialités économiques propres aux différentes zones géographiques du pays. À travers cette démarche, l'institution entend promouvoir une croissance plus inclusive et davantage ancrée dans les réalités socio-économiques nationales.

